



L'adoption internationale au Québec

Statistiques 2014

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca section **Documentation**, rubrique **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Bibliothèque et Archives Canada, 2015

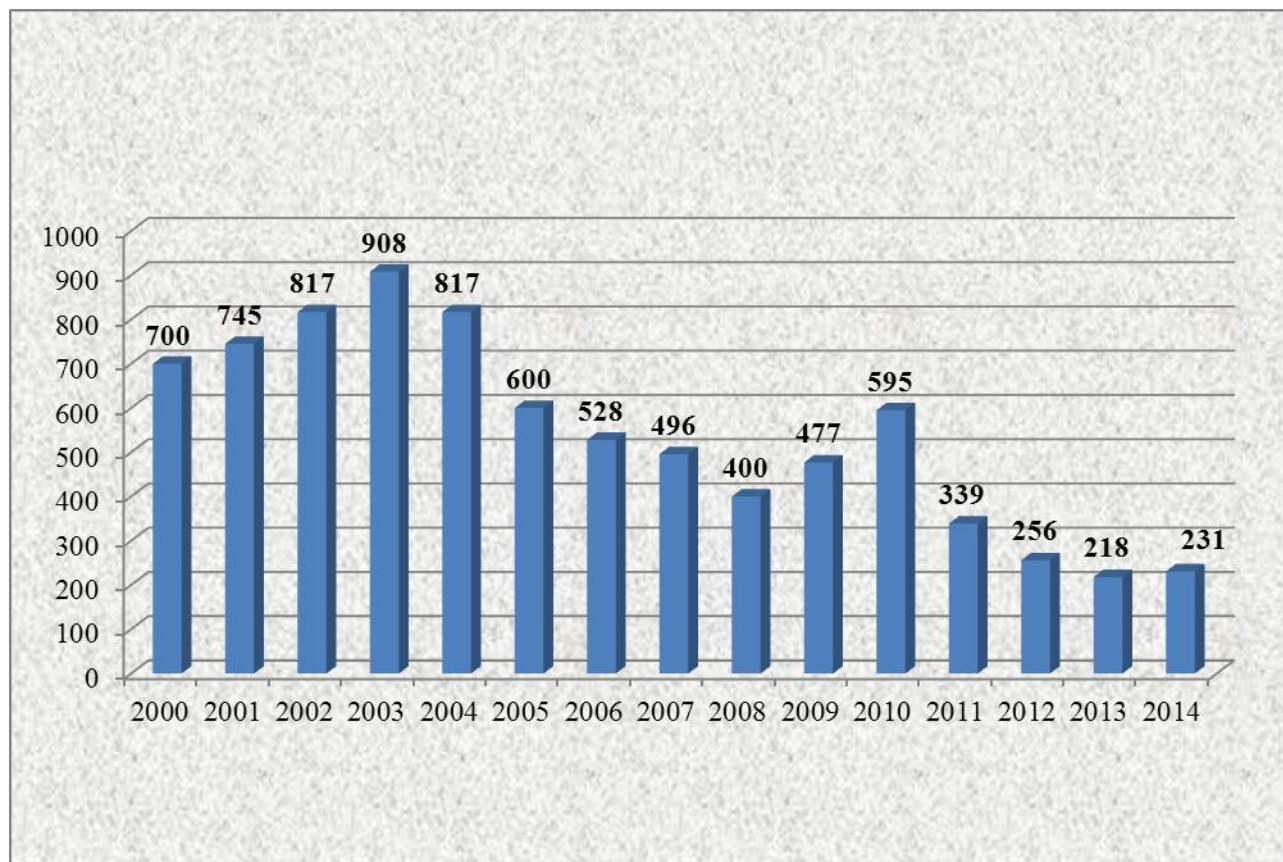
ISBN : 978-2-550-72177-5 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

TABLE DES MATIERES

1. ÉVOLUTION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE AU QUÉBEC.....	3
2. FAITS SAILLANTS DE 2014.....	4
3. DONNÉES STATISTIQUES DE 2014 SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE AU QUÉBEC.....	5
A. Répartition des adoptions internationales selon le type d'adoption (avec ou sans organisme agréé)	5
B. Nombre d'adoptions internationales par région sociosanitaire	6
C. Nombre d'adoptions internationales selon le pays d'origine de l'enfant	8
D. Répartition des adoptions internationales selon l'organisme agréé	10
E. Nombre d'adoptions internationales selon l'âge de l'enfant.....	12
F. Âge moyen des enfants adoptés à leur arrivée au Québec	14
G. Âge moyen des adoptants à l'ouverture du dossier d'adoption	15
H. Nombre d'adoptions internationales selon le sexe de l'enfant	16
I. Nombre d'adoptions de fratries	17
J. Nombre d'enfants adoptés et considérés comme ayant des problèmes de santé selon leur pays d'origine.....	18
4. ANTÉCÉDENTS SOCIOBIOLOGIQUES ET RETROUVAILLES INTERNATIONALES.....	19

Figure 1 : Évolution de l'adoption internationale au Québec de 2000 à 2014



Le rapport statistique 2014 du Secrétariat à l'adoption internationale a été établi sur la base du nombre d'arrivées au Québec d'enfants adoptés d'un pays ou d'une province ou territoire canadien.

Les rapports statistiques publiés avant 2014 étaient basés sur les données recueillies lors de l'émission de la lettre de non-opposition ou de la lettre adressée aux autorités canadiennes, dans le cas de l'adoption d'un enfant résidant ailleurs au Canada.

Après avoir enregistré une hausse du nombre d'adoptions en 2009 et en 2010, le Québec a connu une baisse pendant trois années consécutives, soit de 2011 à 2013. Le nombre d'adoptions est passé de 256 en 2012 à 218 en 2013. Puisque le nombre d'adoptions s'est élevé à 231 en 2014, il semble que le nombre d'enfants adoptés par année à l'étranger tend à se stabiliser.

La variation du nombre d'adoptions d'enfants domiciliés hors du Québec dépend d'un ensemble de facteurs, sur lesquels l'Autorité centrale du Québec a peu d'influence. Tantôt, l'arrêt temporaire dû à un changement législatif entraîne une hausse des adoptions nationales; tantôt, la baisse liée à une situation politique ralentit le traitement des dossiers. Il arrive aussi que des pays décident de mettre fin aux adoptions à l'international.

Depuis les quatre dernières années, sept pays se sont ajoutés à la liste de ceux qui offrent la possibilité d'adopter un enfant. Or l'augmentation du nombre de pays permettant l'adoption internationale n'implique pas nécessairement une augmentation importante des adoptions : les pays ont de moins en moins d'enfants à confier en adoption à l'étranger. Ce phénomène s'observe partout dans le monde et il est fortement lié au renforcement du système de protection des enfants dans les pays.

De plus, le développement de l'adoption nationale dans les pays d'origine a pour conséquence de modifier le profil des enfants proposés à l'adoption internationale (enfants plus âgés, fratrie, etc.).

2. FAITS SAILLANTS DE 2014

- **Chine** – Lors de leur passage au Québec le 23 juin 2014, les dirigeants de l'Autorité centrale de la Chine ont confirmé les tendances observées au cours des dernières années : d'une part, la diminution importante du nombre d'enfants disponibles pour l'adoption internationale et l'allongement des délais qui en résulte; d'autre part, la proportion croissante d'enfants présentant des problèmes de santé.
- **Colombie** – L'adoption d'enfants en provenance de la Colombie demeure restreinte en raison de la diminution d'enfants disponibles pour l'adoption internationale. Il convient de rappeler que cette situation a amené l'Autorité centrale colombienne à instaurer, en juillet 2013, un moratoire partiel sur les nouvelles inscriptions pour une période de deux ans.
- **Haïti** – L'événement le plus marquant de 2014 est la reprise des adoptions en Haïti depuis le 21 janvier 2014. L'ensemble des dossiers ouverts avant le séisme du 12 janvier 2010 a été mis à jour. De plus, de nouveaux dossiers ont pu être envoyés en Haïti par l'intermédiaire de deux organismes agréés québécois, soit Accueillons un enfant et Soleil des Nations. Quatre propositions d'enfants ont été faites à des adoptants du Québec en 2014. Ces enfants devraient être accueillis en 2015.
- **Mali** – Les autorités maliennes ont repris le traitement des dossiers québécois d'adoption en attente depuis 2012. Grâce à cette reprise, sept familles adoptantes pourront accueillir leurs enfants en 2015.
- **Philippines** – Le moratoire sur les nouvelles inscriptions imposé par l'Inter-Country Adoption Board (ICAB) aux Philippines depuis le 31 janvier 2011 a été partiellement levé. La société Formons une famille a été autorisée à déposer 31 nouveaux dossiers en 2014.
- **Viêt Nam** – Une légère hausse du nombre d'adoptions au Viêt Nam a été observée en 2014, parallèlement à l'accroissement de l'adoption d'enfants présentant des problèmes de santé. Au cours de l'année 2014, les Autorités centrales du Québec et du Viêt Nam ont uni leurs efforts pour établir une nouvelle entente de coopération en matière d'adoption internationale, visant à officialiser leur lien en la matière.
- **Russie** – En raison des changements législatifs de la Fédération de Russie en matière d'adoption internationale et des nouvelles directives de la Cour suprême qui ont suivi ces changements, l'ouverture de nouveaux dossiers et le traitement de dossiers en cours sont suspendus.

3. DONNÉES STATISTIQUES DE 2014 SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE AU QUÉBEC

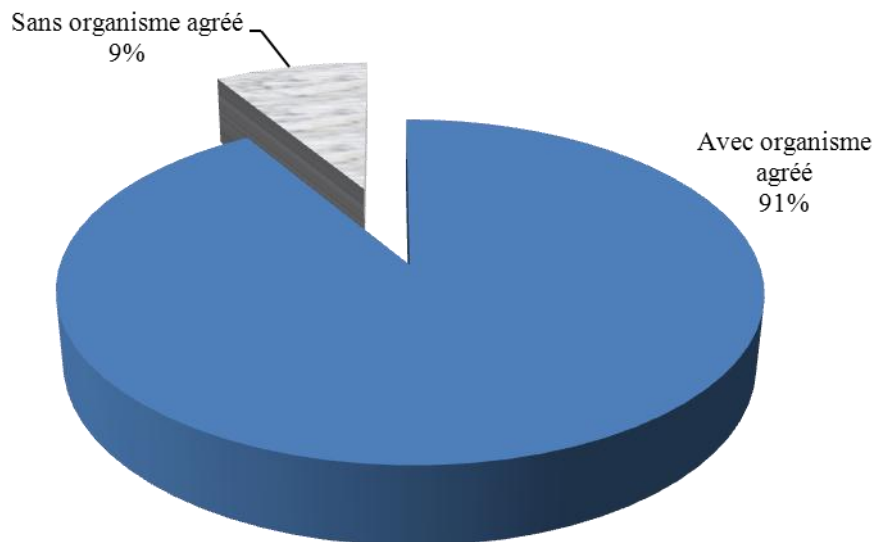
A. Répartition des adoptions internationales selon le type d'adoption (avec ou sans organisme agréé)

Le Code civil du Québec énonce que les démarches d'adoption d'un enfant domicilié hors du Québec doivent être effectuées par un organisme d'adoption agréé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, sauf s'il s'agit d'un projet d'adoption prévu par [l'Arrêté ministériel concernant l'adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec.](#)

Tableau 1 : Nombre d'adoptions internationales selon le type d'adoption, Québec, 2014

Type d'adoption	Nombre
Avec organisme agréé	211
Sans organisme agréé	20
Total	231

Figure 2 : Répartition des adoptions internationales selon le type d'adoption, Québec, 2014



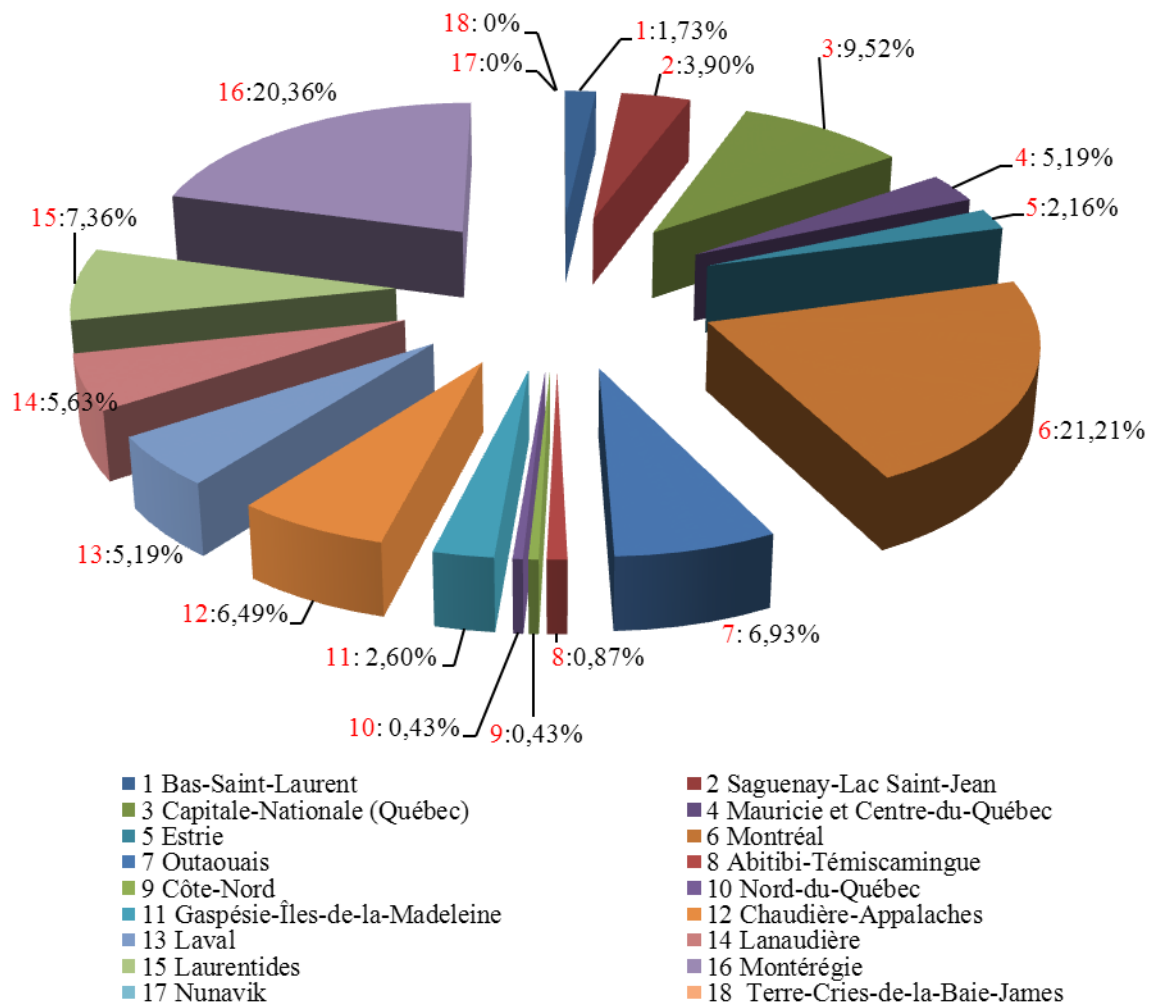
B. Nombre d'adoptions internationales par région sociosanitaire

Dans le contexte du système de santé et de services sociaux, le territoire québécois est divisé, par décrets gouvernementaux, en 18 régions sociosanitaires (RSS). La région sociosanitaire d'un enfant adopté à l'étranger est déterminée selon le lieu de résidence de l'adoptant à l'arrivée de l'enfant au Québec.

Tableau 2 : Répartition des adoptions internationales selon la région sociosanitaire, Québec, 2014

Région sociosanitaire	Nombre	Pourcentage (%)
1 Bas-Saint-Laurent	4	1,73
2 Saguenay Lac-Saint-Jean	9	3,90
3 Capitale-Nationale	22	9,52
4 Mauricie-et-Centre-du-Québec	12	5,19
5 Estrie	5	2,16
6 Montréal	49	21,21
7 Outaouais	16	6,93
8 Abitibi-Témiscamingue	2	0,87
9 Côte-Nord	1	0,43
10 Nord-du-Québec	1	0,43
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	2,60
12 Chaudière-Appalaches	15	6,49
13 Laval	12	5,19
14 Lanaudière	13	5,63
15 Laurentides	17	7,36
16 Montérégie	47	20,36
17 Nunavik	0	0,00
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0,00
TOTAL	231	100,00

Figure 3 : Répartition des adoptions internationales selon la région sociosanitaire, Québec 2014



C. Nombre d'adoptions internationales selon le pays d'origine de l'enfant

Tableau 3 : Nombre d'adoptions internationales selon le pays d'origine de l'enfant, Québec, 2014

Pays	Total
Bulgarie*	1
Burkina Faso*	4
Burundi*	1
Canada (Ont.) ^{*,**}	8
Chine*	71
Colombie*	12
Corée du Sud	20
Haïti*	1
Honduras	1
Jamaïque	2
Kazakhstan*	12
Madagascar*	5
Niger	2
Philippines*	31
République démocratique du Congo (RDC)	2
République dominicaine*	1
République kirghize	1
Taiwan	1
Thaïlande*	5
Togo	1
Tunisie	1
Ukraine	16
Viêt Nam*	32
Total	231

* Pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993.

** Bien que la Convention de La Haye ne s'applique qu'entre pays membres, le Québec, eu égard à sa législation, applique une procédure analogue à toutes les adoptions d'enfants domiciliés hors du Québec, y compris celles réalisées dans une autre province ou un territoire du Canada.

Figure 4 : Nombre d'adoptions internationales selon le pays d'origine de l'enfant, Québec, 2014

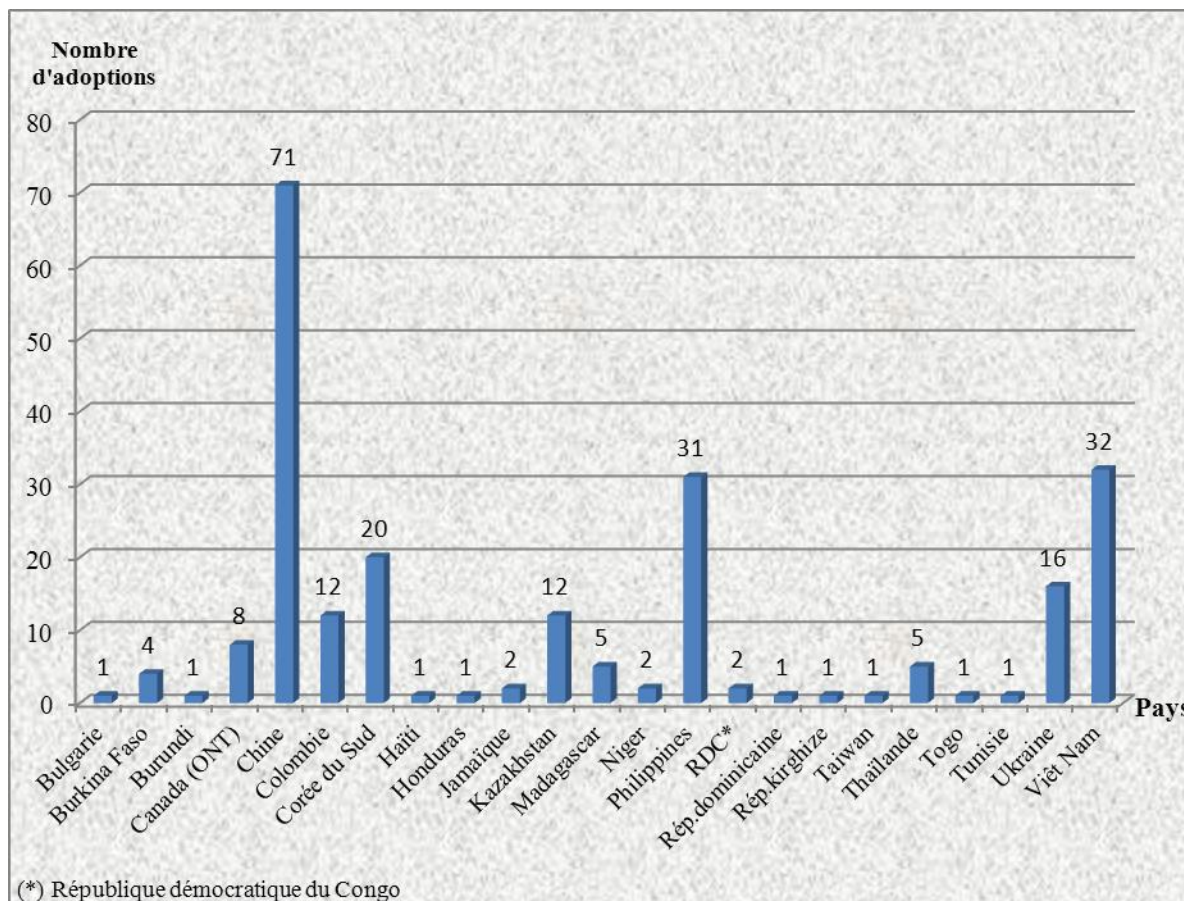
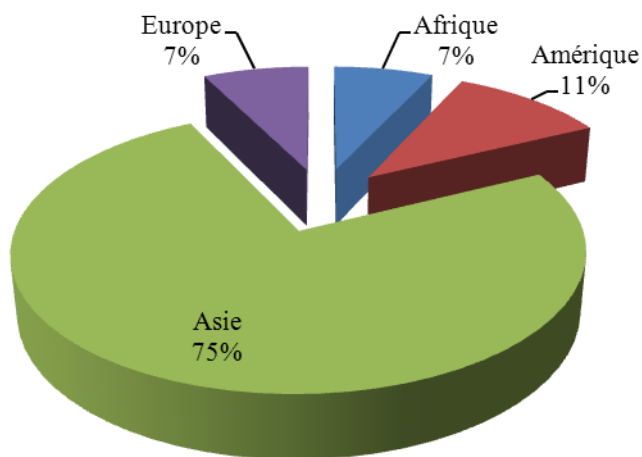


Figure 5 : Répartition des adoptions selon le continent d'origine de l'enfant, Québec, 2014



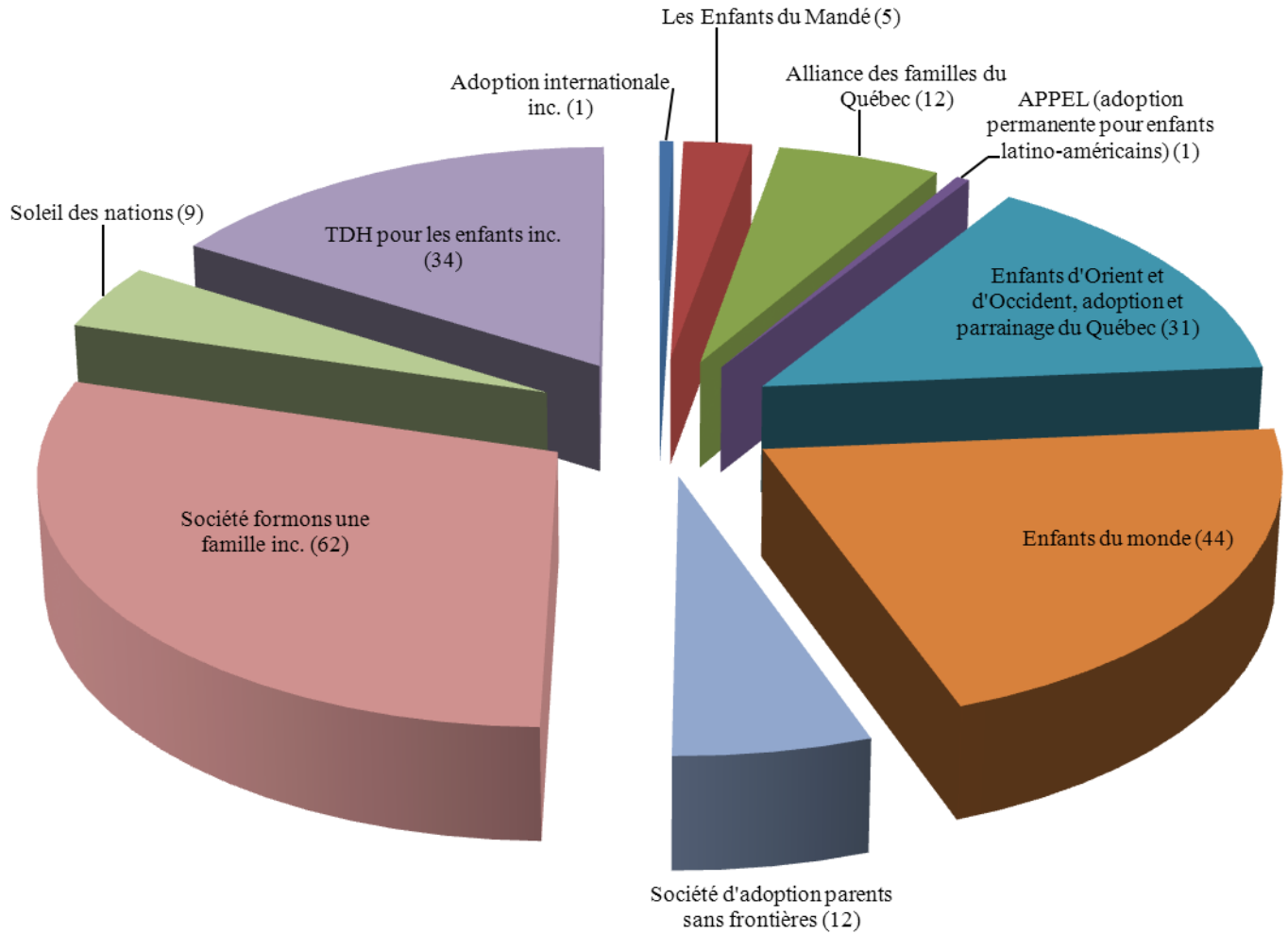
D. Répartition des adoptions internationales selon l'organisme agréé

Seuls les organismes titulaires d'un agrément délivré par le ministre de la Santé et des Services sociaux peuvent effectuer des démarches d'adoption pour des personnes domiciliées au Québec. Ils agissent à titre d'intermédiaires entre l'adoptant et les autorités étrangères et veillent au bon déroulement du processus tout au long de la procédure d'adoption.

Tableau 4 : Répartition des adoptions internationales selon l'organisme agréé, Québec, 2014

Organisme agréé	Pays	Nombre d'adoptions par pays	Nombre total d'adoptions	Pourcentage (%)
Adoption internationale inc.	Ukraine	1	1	0,47
Les Enfants du Mandé	Burkina Faso	3	5	2,37
	Niger	2		
Alliance des familles du Québec	Bulgarie	1	12	5,69
	Kazakhstan	10		
	Rép. kirghize	1		
APPEL (adoption permanente pour enfants Latino-américains)	Colombie	1	1	0,47
Enfants d'Orient et d'Occident, adoption et parrainage du Québec	Corée du Sud	20	31	14,69
	Madagascar	5		
	Taiwan	1		
	Thaïlande	5		
Enfants du monde	Chine	29	44	20,85
	Kazakhstan	2		
	Viêt Nam	13		
Société d'adoption parents sans frontières	Chine	11	12	5,69
	Rép. dominicaine	1		
Société formons une famille inc.	Chine	31	62	29,39
	Philippines	30		
	Viêt Nam	1		
Soleil des nations	Colombie	9	9	4,27
TDH pour les enfants inc.	Honduras	1	34	16,11
	Ukraine	15		
	Viêt Nam	18		
Total		211	211	100

Figure 6 : Répartition des adoptions internationales selon l'organisme agréé, Québec, 2014

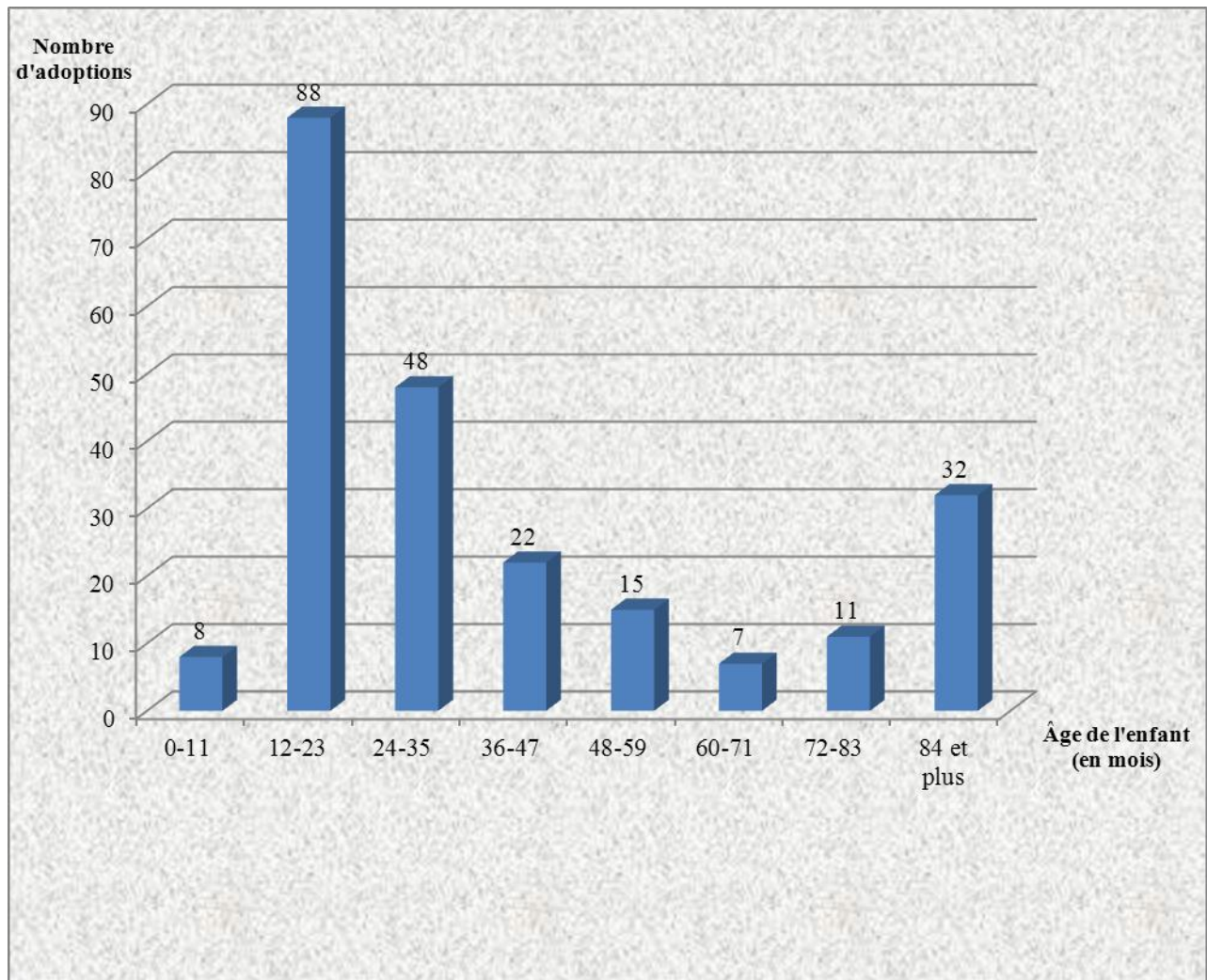


E. Nombre d'adoptions internationales selon l'âge de l'enfant

Tableau 5 : Nombre d'adoptions internationales selon l'âge de l'enfant (en mois), Québec, 2014

Pays	0-11	12-23	24-35	36-47	48-59	60-71	72-83	84 et +	Total
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Burkina Faso	-	1	-	2	-	-	-	1	4
Burundi	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Canada (Ont.)	2	2	1	-	-	-	1	2	8
Chine	2	28	29	7	4	-	1		71
Colombie	1	3	1	2	1	-	1	3	12
Corée du Sud	-	20	-	-	-	-	-	-	20
Haïti	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Honduras	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Jamaïque	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Kazakhstan	-	2	1	2	1	3	2	1	12
Madagascar	-	-	1	2	1	-	1	-	5
Niger	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Philippines	-	13	9	3	3	-	1	2	31
Rép. démocratique du Congo	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Rép. dominicaine	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Rép. kirghize	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Taiwan	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Thaïlande	-	2	1	-	1	1	-	-	5
Togo	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Tunisie	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Ukraine	-	-	-	1	1	-	1	13	16
Viêt Nam	3	14	3	3	3	3	1	2	32
Total	8	88	48	22	15	7	11	32	231
Pourcentage (%)	3,46	38,10	20,78	9,52	6,50	3,03	4,76	13,85	100

Figure 7 : Nombre d'adoptions internationales selon l'âge de l'enfant (en mois), Québec, 2014

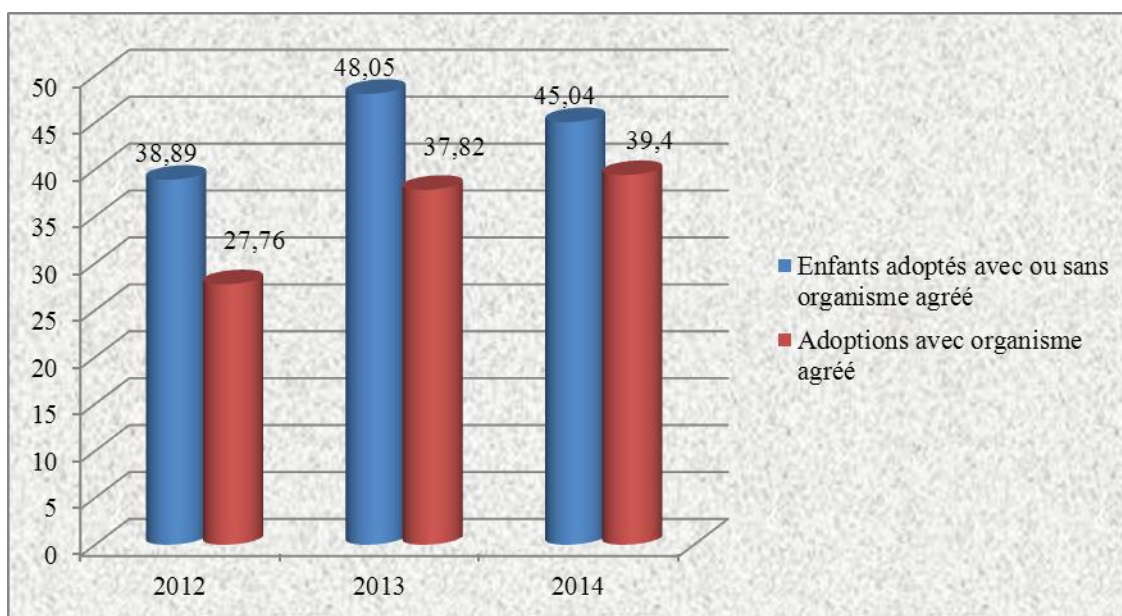


F. Âge moyen des enfants adoptés à leur arrivée au Québec

Tableau 6 : Âge moyen des enfants adoptés (en mois) à leur arrivée au Québec, de 2012 à 2014

	2012	2013	2014
Enfants adoptés avec ou sans organisme agréé	38,89	48,05	45,04
Enfants adoptés avec organisme agréé	27,76	37,82	39,40

Figure 8 : Âge moyen des enfants adoptés (en mois) à leur arrivée au Québec, de 2012 à 2014



G. Âge moyen des adoptants à l'ouverture du dossier d'adoption

Tableau 7 : Âge moyen des adoptants à l'ouverture du dossier d'adoption, de 2012 à 2014

	Âge du père	Âge de la mère
2012	39,34	37,47
2013	39,39	37,83
2014	40,34	37,97

Figure 9 : Âge moyen des adoptants à l'ouverture du dossier d'adoption, de 2012 à 2014

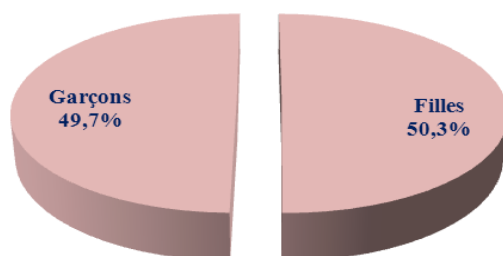


H. Nombre d'adoptions internationales selon le sexe de l'enfant

Tableau 8 : Nombre d'adoptions internationales selon le sexe de l'enfant, Québec, 2014

Pays	Fille	Garçon	Total
Bulgarie	1	-	1
Burkina Faso	2	2	4
Burundi	1	-	1
Canada (Ont.)	5	3	8
Chine	39	32	71
Colombie	5	7	12
Corée du Sud	1	19	20
Haïti	1	-	1
Honduras	1	-	1
Jamaïque	2	-	2
Kazakhstan	8	4	12
Madagascar	2	3	5
Niger	2	-	2
Philippines	15	16	31
Rép. démocratique du Congo	2	-	2
Rép. dominicaine	1	-	1
Rép. kirghize	-	1	1
Taiwan	1	-	1
Thaïlande	-	5	5
Togo	1	-	1
Tunisie	1	-	1
Ukraine	9	7	16
Viêt Nam	16	16	32
Total	116	115	231

Figure 10 : Répartition des adoptions internationales selon le sexe de l'enfant, Québec, 2014



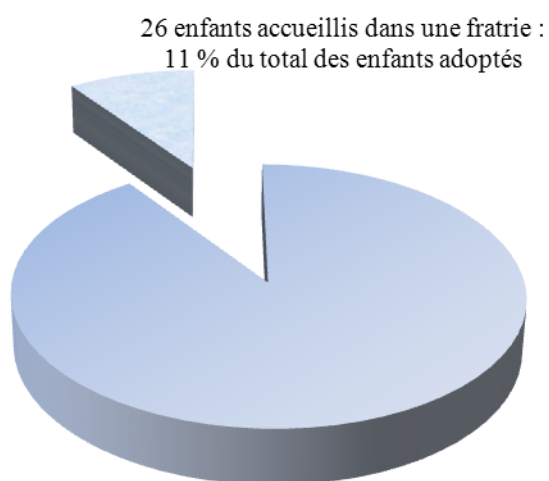
I. Nombre d'adoptions de fratries

Il arrive que des adoptants du Québec accueillent une fratrie de deux ou de trois enfants (voir le tableau 9). Parmi tous les enfants adoptés à l'étranger par des Québécois en 2014, 11 % faisaient partie d'une fratrie qui a été adoptée (voir la figure 11).

Tableau 9 : Nombre d'adoptions de fratries (de deux ou trois enfants) selon le pays d'origine des enfants, Québec, 2014

Pays	Nombre de fratries de 2 enfants	Nombre de fratries de 3 enfants
Kazakhstan	1	1
Madagascar	1	-
République démocratique du Congo	1	-
Thaïlande	1	-
Ukraine	2	3
Viêt Nam	1	-
Total	7	4
11 fratries (26 enfants)		

Figure 11 : Proportion d'enfants faisant partie d'une fratrie qui a été adoptée, Québec, 2014



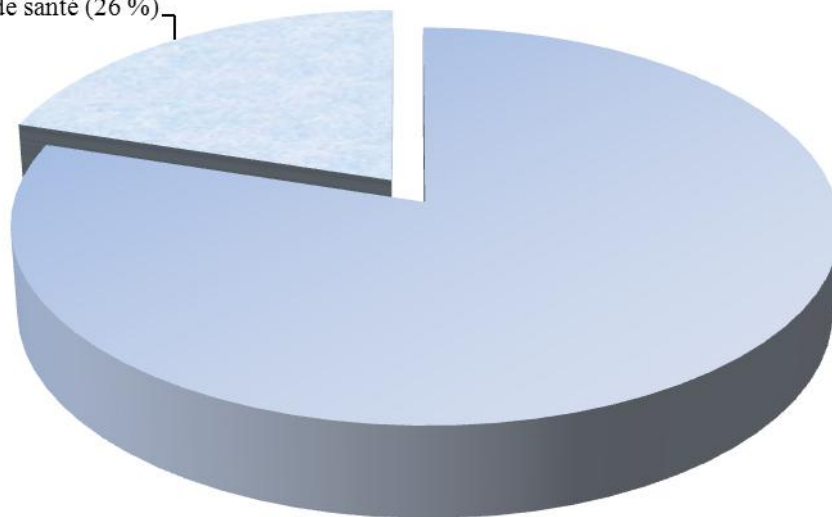
J. Nombre d'enfants adoptés et considérés comme ayant des problèmes de santé selon leur pays d'origine

Tableau 10 : Nombre d'enfants adoptés et considérés comme ayant des problèmes de santé selon leur pays d'origine, Québec, 2014

Pays	Nombre d'enfants
Bulgarie	1
Chine	30
Colombie	2
Kazakhstan	4
Ukraine	4
Viêt Nam	20
Total	61

Figure 12 : Proportion d'enfants adoptés et considérés comme ayant des problèmes de santé selon leur pays d'origine, Québec, 2014

61 enfants sur
231 présentent
des problèmes
de santé (26 %)



4. ANTÉCÉDENTS SOCIOBIOLOGIQUES ET RETROUVAILLES INTERNATIONALES

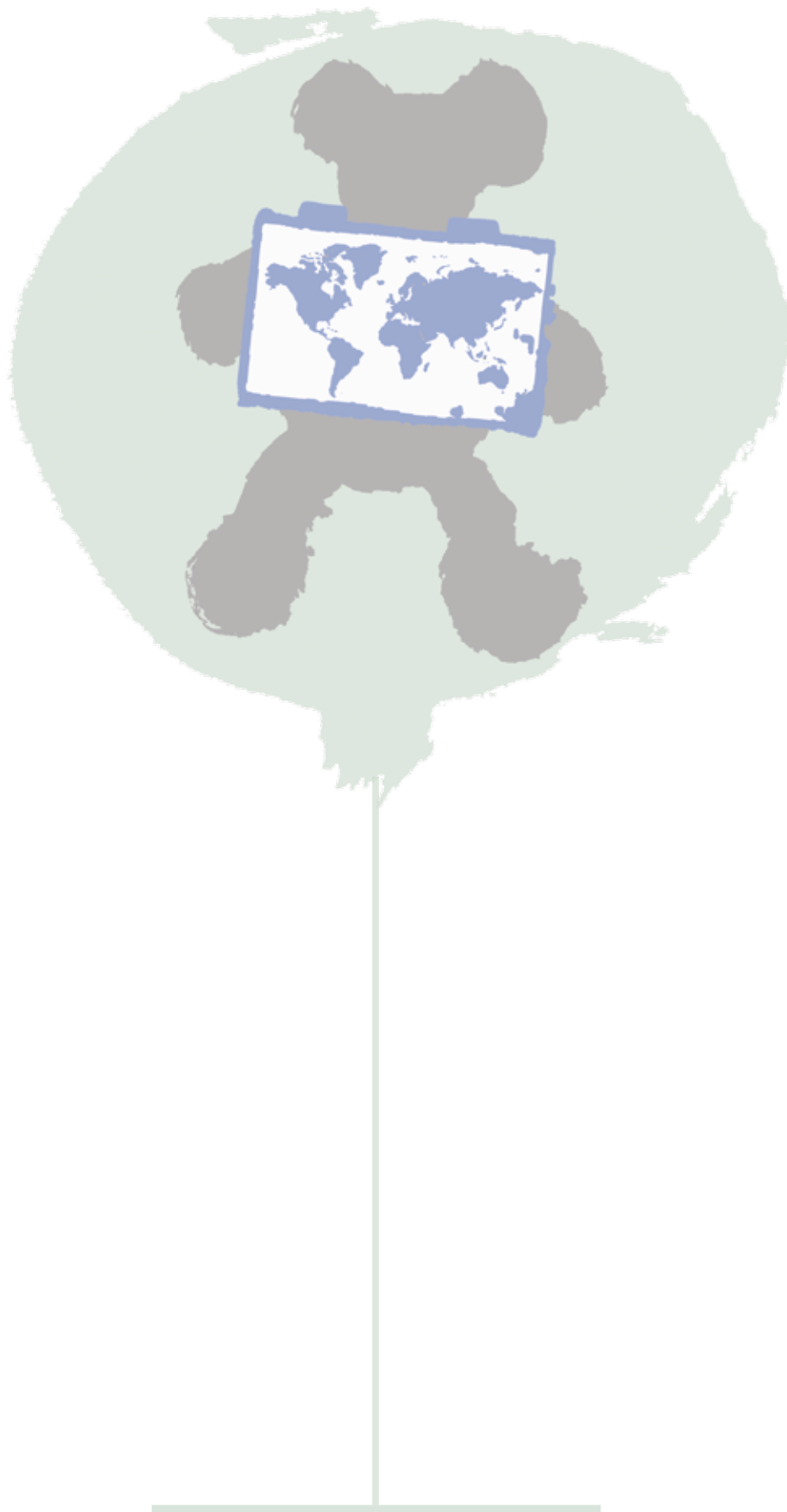


La Loi sur la protection de la jeunesse attribue au ministre de la Santé et des Services sociaux la responsabilité de conserver les dossiers d'adoption d'enfants domiciliés hors du Québec et de répondre aux demandes d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles internationales. Cette responsabilité s'exerce conformément à [la Loi sur la protection de la jeunesse](#) et au [Code civil du Québec](#) et en collaboration avec les personnes qui détiennent des responsabilités en matière d'adoption au Québec et à l'étranger. C'est le Secrétariat à l'adoption internationale qui représente le Ministre dans l'exercice de cette responsabilité.

Le tableau 11 montre l'évolution du nombre de dossiers ouverts chaque année (du 1^{er} janvier au 31 décembre) de 2010 à 2014.

Tableau 11 : Nombre de demandes de sommaires d'antécédents et de retrouvailles internationales selon le type de demandeur, de 2012 à 2014

Année	Personne adoptée	Parent adoptif	Parent biologique	Total annuel
2010	7	1	3	11
2011	14	0	3	17
2012	11	1	4	16
2013	15	2	0	17
2014	8	1	0	9



Secrétariat
à l'adoption
internationale

Québec 